



VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, à Farnham, le 15 février 2016 à 18 h 20, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Était également présent M. François Giasson, directeur général et greffier adjoint.

Conformément à la loi, tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

---

Josef Hüsler, maire

---

Vincent Roy, conseiller  
District 4

---

André Claveau, conseiller  
District 1

---

Roger Noiseux, conseiller  
District 5

---

Pauline Mercier, conseillère  
District 2

---

Rico Laguë, conseiller  
District 6

---

Jean Lalande, conseiller  
District 3

#### **Première période de questions**

Aucune personne n'est présente.

**2016-054**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

***Administration générale, greffe et affaires juridiques***

**2016-055**

#### **Mandat à la firme Dufresne, Hébert, Comeau, avocats**

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance en dommages pour diffamation intentée par M. Bertrand Naud contre M. Josef Hüsler, maire;

CONSIDÉRANT que les propos tenus par M. Bertrand Naud affectent la réputation, tant de M. Josef Hüsler, du conseil municipal et de la Ville de Farnham, et sont clairement diffamatoires en plus d'être non fondés;

CONSIDÉRANT qu'il est du rôle de la Ville de Farnham de défendre ses élus municipaux agissant dans le cadre de leurs fonctions;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016**

---

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mandate le cabinet Dufresne, Hébert, Comeau, avocats, afin d'assurer la défense de M. Josef Hüsler dans la requête introductive d'instance en dommages pour diffamation intentée contre lui par M. Bertrand Naud.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-416.

**Deuxième période de questions**

Aucune personne n'est présente.

La séance est levée à 18 h 25.

---

François Giasson, GMA  
Greffier adjoint

---

Josef Hüsler  
Maire